

Le comité de l'agriculture a soigneusement examiné, plusieurs semaines durant, les prévisions budgétaires 1968-1969 du ministère de l'Agriculture. Il serait superflu de revenir sur les dépositions que les fonctionnaires de mon ministère et moi-même y avons faites. Mais il serait opportun, je pense, de signaler les objectifs du ministère et de donner un bref aperçu des réalisations récentes dans le cadre de ses programmes.

La fonction du ministère de l'Agriculture, c'est d'être au service des agriculteurs, et par le fait même de tous les Canadiens. Le Canada ne saurait se bien porter sans une agriculture saine. Les produits agricoles contribuent puissamment à gonfler nos réserves de devises. Environ 40 p. 100 de notre population active sont employés dans la culture, la transformation et la distribution des produits agricoles. Un approvisionnement constant en vivres de première qualité, à des prix raisonnables, est indispensable au niveau de vie élevé que les Canadiens considèrent comme un droit. La constance de cet approvisionnement dépend de la bonne volonté des cultivateurs. Mais ils ne consentiront à nous fournir les vivres nécessaires que s'ils reçoivent une juste rétribution de leur travail. Ce à quoi nous visons en fin de compte, c'est que le fermier puisse retirer autant de son capital et de son travail que s'il les investissait dans le secteur industriel de notre économie. Ce n'est sûrement pas là un objectif déraisonnable.

Le budget principal pour l'année 1968-1969 du ministère de l'Agriculture, à l'exclusion de la Commission canadienne du lait, de la Société du crédit agricole et de l'Office canadien des provendes s'élève à 255.8 millions de dollars. Il y a donc augmentation de 1.7 million environ sur l'année précédente, compte tenu des rallonges budgétaires, des imprévus et des ajustements d'organisation. Si tous ces autres crédits étaient inclus, le montant global s'élèverait à 284 millions.

Des augmentations de dépenses ont été prévues au titre du programme de stabilisation agricole. Les dépenses affectées aux primes d'assurance-récolte continueront à augmenter à mesure que de nouvelles provinces appliqueront ce programme fédéral-provincial et que de nouveaux cultivateurs en profiteront. On remarque des réductions de crédits pour les programmes d'aide d'urgence créés pour dépanner les cultivateurs victimes du mauvais temps. Les primes aux producteurs de fromage sont supprimées, le montant total des primes pour le porc de qualité a été réduit et

des crédits moins importants ont été affectés aux programmes d'équipement à la Direction des recherches et à la Commission des grains.

Grâce aux fonds attribués à cette fin par le Parlement, le ministère canadien de l'Agriculture applique une trentaine de lois. Il s'occupe, entre autres, de faire de la recherche, de classer et d'inspecter les produits agricoles, de prévenir et de contrôler les maladies et les épidémies qui s'attaquent à nos récoltes et à notre bétail, et se livre en outre à beaucoup d'activités destinées à aider les fermiers à résoudre leurs problèmes de production et de vente. De Saint-Jean à Victoria, le ministère emploie 9,000 personnes dans quelque 200 établissements différents, avec un total de 1,5 millions d'acres et 2,500 laboratoires, fermes et bâtiments administratifs.

Afin de rester concis, je n'entrerai pas dans les détails des nombreux programmes permanents du gouvernement. Je serai heureux de répondre aux questions à ce sujet un peu plus tard. Je préférerais dire quelques mots sur les dernières innovations en matière agricole dont le gouvernement a pris l'initiative.

● (3.50 p.m.)

Tout d'abord, je mentionnerai le service national de gestion agricole. La gestion agricole implique l'utilisation de principes économiques et financiers en vue de déterminer la proportion de terrain, de travail et de capital investi dans la ferme individuelle qui rapportera le maximum de revenu net. Dans la mise au point du service national de gestion agricole, on met surtout l'accent sur l'emploi d'un système ultramoderne, et pourtant simple, d'enregistrement des données et d'analyse grâce à l'utilisation d'un ordinateur. Ce service permettra, espère-t-on, d'adopter une attitude plus judicieuse en matière de gestion commerciale de la ferme, d'établir la rentabilité d'une entreprise agricole et de découvrir, diagnostiquer et aider à résoudre certains problèmes de gestion pour des agriculteurs particuliers. Le ministère compte affecter quelque \$250,000 à l'établissement du service national de gestion agricole au cours de la présente année financière et, de concert avec les provinces, mettre le système en vigueur en 1969 ou au début de 1970. J'ajoute qu'en donnant ces dates, je ne voulais pas fixer d'échéances pour certains de nos projets-pilotes, mais signaler que le service évoluera graduellement à mesure que le système sera mis au point et que des spécialistes qui le dirigeront seront nommés.